

PRO— NOVIODUNO



mars 1968

Pour toutes vos opérations bancaires

adrezsez-vous
aux établissements
spécialisés de la place

Banque Cantonale Vaudoise

Caisse d'Epargne de Nyon

Crédit Foncier Vaudois

Société de Banque Suisse

Union de Banques Suisses

Union Vaudoise du Crédit

NYON

PRO— NOVIODUNO

SOMMAIRE

Editorial	Page 2
L'archéologie au bulldozer ?	3
Retour aux Sources	4
Utopie ici - Réalité outre-mer ?	9
Le Congrès de Civitas Nostra	10

Les années passent...

Les lampions des fêtes de fin d'année sont éteints. Les jours et les soirées réservées aux réunions de famille sont rangées dans la bibliothèque des agréables souvenirs. Chacun a repris son travail, ses préoccupations, la poursuite de ses vœux. Dans quel esprit ?

Constations

Le fidèle «pro-novioduniste» contemple, la larme à l'œil, l'arrachement des belles pierres de cette avenue Cortot qu'on voulait digne d'une ville de plus de dix mille habitants : large, spacieuse, bien éclairée. Constatation désabusée parce que prévue, hélas ! Le témoin d'une défaite contre des forces administratives que l'unanimité des citoyens ne parvient pas à empêcher. Cette mutilation prépare une «belle station-service» faisant la nique au compère-es-indemnités de vis-à-vis et mieux encore, si possible, aux anciens garagistes qui auraient largement suffi à étancher la soif de nos moteurs. Victoire incontestable de notre super-civilisation commerciale !

Ce même ardent pro-novioduniste rencontre ensuite un de ses amis lausannois qui descendait de l'autoroute. Ce dernier lui confie naïvement ses impressions désabusées après avoir «contemplé» le mur de béton, sis à sa droite, qui efface la courbe gracieuse de la Savoie - le Mont-Blanc parvenant seul et avec difficulté à dominer ce magnifique témoin de notre architecture concentrationnaire.

Il retrouve enfin son ami des Pâquis qui s'empresse de lui demander si ce «toit-terrasse» qui lui a si cruellement

blessé la vue lorsqu'il contemplait le paysage cet automne, depuis la terrasse du Château, s'était décidé à adopter la même silhouette que ses frères de Rive. Il semble que le problème trouve péniblement sa voie dans les méandres de la procédure... Et ces antennes de TV, continuent-elles à grandir et à prospérer sur ces mêmes toits alors que Morges et tant d'autres bourgades vantent leur solution... même à prix d'or ? Notre pro-novioduniste n'a pu que lui faire comprendre que, pour certains fonctionnaires, le temps ne compte pas, qu'ils méditent «leur» solution tandis que les années passent... et que les injures à l'esthétique poursuivent leur ronde inexorable pour, finalement, se pétrifier... pour la nuit des temps !

Réplique

Mon bon ami, ne te laisse pas abattre par ces déceptions ou ces lenteurs.

Ne peux-tu pas avoir confiance en nos édiles dont la bonne volonté et l'esprit de collaboration sont indéniables ? Que 68 leur donne courage, vigueur... et philosophie pour savoir imposer leur volonté et poursuivre leur dialogue avec Pro Novioduno !

Ne sais-tu pas qu'un «urbaniste» vient d'être engagé au service de la Communauté ? Sera-t-il le magicien qui, avec sa baguette magique, insufflera le bon goût et l'équilibre en nos murs et jouera au deus ex machina pour tous les problèmes en suspens ? L'année présente verra ses premiers pas : Pro Novioduno lui donne la main pour les assurer.

Ne sens-tu pas cette volonté collective de parvenir à une solution qui règle le problème du parcage, et par conséquent, donne satisfaction à certains de nos objectifs ? Les commerçants, la municipalité sont assis à la même table que nous : que diable, il y a beaucoup à parier qu'une solution portera le millésime !

Enfin ne t'aperçois-tu pas que des jeunes, toujours plus nombreux, partagent notre idéal, désirent nous aider

et veulent, eux aussi, que le massacre cesse. J'en prends pour preuve les contacts que nous avons eus avec le Jeunesse-Club. Ces jeunes sont mieux armés que toi pour le combat : leur tempérament refuse les compromis et les attermoissements. Certains sont même prêts pour la relève.

Aube d'une année.
Matinée d'espoirs !

B. Glasson.

L'archéologie au bulldozer ?

Sous ce titre, auquel j'ajoute un point d'interrogation, M. C.-E. Hausammann a posé dans le No 3 de Pro Novioduno quelques questions auxquelles il est bon de répondre.

1. En Suisse, les cantons ont le droit de confisquer les trouvailles archéologiques qui présentent un intérêt scientifique ou historique suffisant. C'est le Code civil qui les y autorise. La plupart des cantons en font usage, Vaud notamment.
2. Le destin des objets découverts est le suivant : ils sont acheminés sur un musée régional «reconnu» ou, à défaut d'un tel musée, sur le Musée cantonal d'archéologie (Palais de Rumine, Lausanne). Les musées locaux reconnus sont ceux d'Avenches, Vidy, Yverdon et Nyon.
3. La loi vaudoise permet d'interrompre un chantier dans lequel on découvre des objets archéologiques, pour y procéder à une fouille.
4. La législation actuelle (1950) paraissant insuffisante, dans certains cas, une nouvelle loi est en élaboration.
5. Contrairement à ce que suppose M. Hausammann, la presse publie les découvertes ; cette information est généralement bien faite. Lors de découvertes importantes, le service des monuments historiques a même procédé à des conférences et expositions locales.
6. Une information préventive n'existe pas, dans nos écoles, sauf à l'Ecole normale de Lausanne. Les maîtres

des écoles secondaires ont tout loisir pour conduire leurs classes dans les musées ; la loi vaudoise institue la gratuité d'accès aux musées vaudois.

En outre, chaque entrepreneur a reçu en 1967 une grande affiche illustrée pour son chantier ; elle invite les terrassiers à «ouvrir l'œil» et donne les indications à suivre en cas de découvertes de caractère archéologique.

7. J'ajoute qu'à Nyon existe un règlement communal qui permet de récompenser l'ouvrier qui a remarqué une indication archéologique, règlement qui est appliqué.
8. Quant à prévenir l'archéologue de l'ouverture de chantiers dans les régions archéologiques, la loi vaudoise le prescrit ; le Conseil d'Etat a déterminé les zones où un avis préalable doit être fait : Avenches, Yverdon, Vidy, Nyon, Romainmôtier, certains secteurs de Lausanne, etc.
9. Des photos aériennes sont prises souvent, notamment sur le tracé des autoroutes ; on vient d'en prendre pour la nouvelle voie Lausanne-Simplon ; elles ont permis de déceler des vestiges insoupçonnés près de Villeneuve ; un sondage va être entrepris.

Que M. Hausammann se rassure : notre canton est assez bien armé pour éviter les destructions au bulldozer !

Edg. Pelichet
archéologue cantonal.

Retour aux sources

1798

Le motif qui m'a poussé à entreprendre cette enquête historique est la curieuse coïncidence qui existe entre la date — 1798 — figurant de part et d'autre sur les fontaines de la place du Château et du bas de Pertemps et l'année qui a vu le départ des Bernois et l'avènement de ce qu'on appelle abusivement l'indépendance vaudoise. Si nous ne disposions pas de documents plus précis, nous serions tentés d'imaginer que c'est d'un mouvement spontané, dans la joie d'une liberté recouvrée, que les Nyonnais auraient commandé ces deux fontaines destinées à produire une eau pure et non moins symbolique pour la postérité. L'examen des documents 1) nous apprendra que la coïncidence est tout à fait fortuite — aussi troublante qu'elle soit — et qu'aucun mobile politique ni souci esthétique 2) n'ont présidé à la commande de ces bassins.

La décision

On avait un impérieux besoin d'eau en cet été 1797. La source de la fontaine du Port 3) était entièrement tarie et celle qui fournissait la fontaine du quai devant Rive 4) était bourbeuse. La source de la Bichette — sous le No 32 de la rue St-Jean act. — ne valait guère mieux, ce qui d'ailleurs incita les Conseils de Ville à actionner en justice celui qui la devait entretenir. Quant à la Grande Fontaine — place du Marché actuellement — on avait dû une année auparavant remplacer ses tuyaux en terre par des tuyaux en bois, qui ne donnaient pas davantage satisfaction. En conséquence, il devenait urgent de rechercher aux environs de Nyon des sources nouvelles susceptibles d'alimenter la ville en eau de consommation. Les particuliers mêmes s'étaient lancés pour leur pro-

pre compte dans la prospection. Aussi, lorsqu'on signale la présence d'eaux vives dans les Prés des Planchettes, au-dessus des Prés d'Oye, les Conseils de Ville décident de faire diligence pour s'en approprier «avant que d'autres particuliers les prennent».

La manufacture de Porcelaine avait, elle aussi, un grand besoin d'eau courante propre. Aussi vient-il à l'idée de Messieurs Dortu et Compagnie de capter la source abondante d'Oulteret, de l'amener «vis-à-vis de l'entrée du chemin de la Vy du Port 5) et là de faire un partage équitable et de l'eau et des frais avec la ville. Mais cette idée, soumise sous forme de requête aux Conseils, fut rejetée le 21 août, «considérant le besoin urgent que l'on a de cette source» dans sa totalité «pour l'usage du public.» Et aussitôt les Conseils «de mettre à profit l'idée que Messieurs de la Manufacture de Porcelaine ont donnée d'amener la source d'Oulteret en ville pour l'usage du public».

Et vu la nécessité qu'il y a «d'augmenter le nombre de nos fontaines», on en établira du même coup deux : «une au Bourg de St-Jean et à la place du Château». Un vent d'enthousiasme soufflait ce jour-là sur les Conseils, puisqu'avant que la séance ne fût levée on avait déjà décidé de traiter pour les travaux de captage et d'adduction d'eau, «avec Maître Rothenbuler, fontenier, à forfait, pour amener la dite source jusqu'en ville, à tout fournir de même que pour toutes dépenses accessoires». «Et ne doutant pas que nombre de personnes n'accueillent avec empressement des établissements aussi utiles, et ne contribuent chacun suivant ses facultés et l'intérêt qu'elles y ont, de quelque chose, pour le soulagement de la bourse publique, qui sans cela ne se-



rait pas en état, dans ce moment, de fournir à des établissements aussi dispendieux, il a été délibéré d'ouvrir une souscription». Des eaux des Prés des Planchettes il ne sera dorénavant plus question ; la priorité absolue est accordée au captage des sources d'Oulteret. Quelques jours plus tard une convention en bonne et due forme est passée avec le fontenier et le 4 septembre, on décide d'écrire au marbrier d'Aigle, Jean-François Doret, qui achevait il y a peu le bassin de la fontaine du Port, pour lui demander de venir traiter de la forme, de la contenance et du prix des deux bassins projetés, en fonction de l'emplacement qu'on leur aura choisi.

Toutes ces décisions étaient prises en l'espace de 2 semaines. Cependant, il ne semble pas que l'enthousiasme régnant dans le Conseil ait été partagé par la population. La souscription n'eut aucun succès ⁶⁾ et de grosses difficultés vont retarder la réalisation de ces projets.

Une ligne droite

Le tracé des conduites suivait une ligne qui coupait la propriété des dames Romey, mère et fille. Les Conseils décident de leur envoyer une députation chargée de les indemniser pour le passage des tuyaux. Comme elles opposent un refus net à cette délégation, on va les citer devant le bailli, puisque «le fontenier se trouve par là arrêté dans la continuation de sa tâche». Le 18 septembre le bailli réussit à dresser un projet de conciliation auquel les Conseils à leur tour refusent de souscrire, au vu des exigences et conditions qu'y mettent les dites dames. Elles demandent en particulier que les tuyaux de bois traversant leur terrain soient, dans les dix années à venir, remplacés par des tuyaux de guise 7) (matériau fort coûteux, mais plus solide), dans la crainte qu'on ne rouvre trop souvent la fouille pour y remplacer les tuyaux défectueux. C'est d'ailleurs cette même crainte qui va décider certains membres des Con-

seils à proposer 3 mois plus tard «d'établir les tuyaux en guise pour la conduite de la fontaine à la place du Château». L'idée des dames Romey avait fait son chemin entre-temps, preuve qu'elle n'avait rien d'extravagant et d'inacceptable.

Pour l'heure toutefois, avant de renvoyer cette affaire devant un Tribunal, on décide de reprendre les mesures, avec l'aide du niveau que possède le charpentier Favre, pour étudier un autre tracé, qui soit tout aussi court mais qui évite cette fois la propriété, objet du litige. Le 26 septembre, on rapporte que «le passage le plus court serait par le Pré de la Ville, celui du Sieur Marc Chavagneux et le Champ du Noble ancien banneret Delafléchère, à raison de ce que le Pré de Monsieur de Givrins se trouve déjà grevé de deux tuyaux qui fournissent les fontaines de la ville, qui serait sans cela le plus court». «Considérant les difficultés auxquelles l'on s'est trouvé exposé avec la dame Romey 8) et celles que l'on pourrait encore éprouver ultérieurement en passant sur les fonds des particuliers», on consent, en fin de compte, à faire passer les tuyaux «par le Pré de la Ville 9) et le Chemin de dévestiture 10) et celui de Prélaz, en établissant les aqueducs autant qu'il sera nécessaire, jusqu'à ce qu'on atteigne le niveau de l'eau». Mais il semble d'ores et déjà que le fontenier Rothenbuler ne donne pas entière satisfaction par son travail. Car, peu après, il doit déjà modifier le module de construction de son aqueduc pour qu'on y puisse «introduire une plus grande quantité d'eau».

Des eaux troubles

Le 22 janvier 1798 est une journée calme. L'effervescence révolutionnaire qui a marqué les journées précédentes — n'a-t-on pas parlé de guerre civile à Nyon — s'est apaisée. C'est le moment que choisit Rothenbuler, pour réclamer son dû : l'adduction d'eau des sources d'Oulteret au bas de Pertemps est terminée, selon «le marché qu'il a fait avec la Ville». Les Conseils ne lui accordent cependant qu'un acompte «moyennant bonne caution», car il n'a pas rempli toutes les conditions du

marché. Une commission devra d'ailleurs inspecter son travail. Elle ne sera constituée que 6 mois après en une meilleure saison ! Son rapport, soumis aux Conseils le 16 juillet, contient les remarques suivantes : a) les aqueducs, mal faits, ne rassemblent qu'une partie des eaux des dites sources ; b) «la Colline de la Traitte» 11) de la Ville n'a pas été creusée assez bas, ni assez nivelée, bien établie et mal couverte, de là vient qu'il s'y est introduit des eaux étrangères ; c) les tuyaux du Chemin de Prélaz ne donnent pas satisfaction.

En conséquence Rothenbuler devra corriger son ouvrage en faisant maintenant passer doubles tuyaux par les prés des citoyens Marc Chavagneux et de Givrins, qui s'en voit de la sorte imposer quatre ; «au moyen de quoy, on pourrait abandonner le nouvel établissement fait par la Traitte et le Chemin de Prélaz jusqu'à Pertemps»... Rothenbuler essaye bien de se défendre. Le 1^{er} octobre, on lit aux Conseils un mémoire que le fontenier a l'intention de présenter au Tribunal comme justification ; les Conseils refusent de le prendre en considération et se proposent de consulter un avocat pour faire assigner le dit Rothenbuler devant le Tribunal de district «aux fins de le faire condamner à de justes dédommagements, tant pour les défauts de son marché que pour les dépenses auxquelles on sera exposé pour les réparer»...

A cette date la réparation n'était donc pas encore faite et tout indique que Rothenbuler ne le fera jamais. On se contente alors de déléguer deux conseillers pour «faire jaillir l'eau depuis le bas de Pertemps dans les deux bassins neufs en la divisant proportionnellement et de se pourvoir à cet effet d'un nouveau fontenier et des matériaux nécessaires !

Quant au procès, on y serait venu le 13 novembre 1798, si un terrain d'entente n'avait pas été recherché, sur l'initiative de César Soulier, président du Tribunal. A cette occasion les Conseils veulent engager Rothenbuler «à se contenter de 10 à 12 louis». Et comme cadeau de Noël, le 24 décembre, on approuve une transaction lui attribuant ces douze louis «par lesquels se bornent ses prétentions».

Les bassins

Leur usage

Si ce n'est pas par souci esthétique que les Nyonnais multipliaient le nombre de leurs fontaines il est légitime de se demander quel est l'usage qu'ils en faisaient. Car il était bien précisé au début que ces bassins répondaient à un besoin urgent.

Cette extraordinaire résolution du 24 septembre 1798 nous éclairera : «Les Corps constitués sont convaincus de la nécessité d'établir des lavages publics **distincts** des fontaines ; ils s'en occuperaient infailliblement si leurs fonctions pouvaient être prolongées et ils y concourront chacun comme individu dans la suite du temps en ce qui sera de leur pouvoir 12) ». Certes il existait un grand lavage public, au-delà de la porte Notre-Dame 13), mais sans couvert et mal entretenu. C'est pourquoi, certaines femmes préféraient laver leur linge à la dérobée à d'autres fontaines. «La femme du Petit Jean» et Valentine Goudard ont été amendées pour avoir été surprises en flagrant délit à la fontaine de Feurporte. 14) La femme de François Quiblier également le 24 juillet 1797 et Marie Grosjean, le 4 décembre 1797, à la Grande Fontaine. La distance décourageait aussi.

Aussi va-t-on commander au Charpentier Favre un bassin en chêne qui sera annexé au bassin du bas de Pertemps pour le lavage. L'eau du premier bassin doit en effet rester une eau de consommation. On comprend alors la mauvaise humeur des Conseils, lorsqu'après les travaux d'adduction fort coûteux de Sieur Rothenbuler on constate que l'eau du bas de Pertemps devant alimenter nos bassins a un goût de terre ! A une époque où l'eau courante à domicile n'existait pas il était de première nécessité de disposer aux carrefours importants d'une eau de consommation, utilisable par ailleurs, propre ou non, pour la lutte contre le feu.

Contenance, forme et emplacement

Le 4 septembre 1797 on avait déjà arrêté que le bassin de la place du

château devait avoir la même forme que «celui d'en haut la ville», à comprendre, celui qui se trouve à la rue du Temple 15). Au travers de ce souci d'unité formelle transparait le premier élément esthétique. Il est bien maigre et sûrement inconscient. Le 5 octobre on convient que ces deux bassins seraient de marbre. «L'un de 6 chars pour la Place du Château, et l'autre pour Pertemps de 3 chars et demi». Autrement dit la contenance de l'un doit valoir les 12/7 de la contenance de l'autre. Quant à savoir ce que vaut un char, il n'est que d'y aller voir.

C'est surtout l'emplacement de ces bassins qui va prêter à discussion et éveiller un peu la curiosité esthétique de nos Nyonnais. Dès le premier jour, comme on l'a vu, il était décidé de les placer «au Bourg de St-Jean et à la place du Château», puis deux semaines après, on situait plus précisément le premier «au bas de Pertemps près les boucheries» et le second «au bas la Place du Château à environ deux toises d'éloignement de la Grange du Dime». Ce n'est cependant pas là leur place définitive. Et pourtant, lorsque Doret livre ces bassins, le 28 août 1798, personne n'a encore changé d'avis : c'est «à environ 15 à 18 pieds 16) de la muraille de la grange du Dime» et «contre le mur des boucheries» qu'on les scelle. Trois jours après, «en raison du préjudice qu'il porterait en l'adossant contre le mur» du bâtiment de la boucherie, «vu qu'il n'est point fondé», on ordonne de déplacer le dernier nommé en face, où «il sera plus à l'abri de la bise et le tour plus libre et dégagé». Ce n'est pas tout : entre-temps la population aurait manifesté le désir de déplacer également le bassin de la place du Château «au-dessus de l'arbre de la liberté» — ce qui laisse entendre qu'à dix-huit pieds de la Grange du Dime il était en dessous de cet arbre, — un peuplier, dont nous possédons d'ailleurs encore une photographie le situant entre l'arbre et le bassin actuel, (photo p. 5). Un tel changement «contribuerait à l'ornement et à l'agrément de cette place». A ce vœu, les conseils «condescendent» à peine trois jours plus tard. Depuis, ce bassin n'a semble-t-il plus changé de place 17).

Ces deux dernières modifications sont en tout ou partie justifiées par des raisons esthétiques, et non plus seulement techniques et pratiques comme toutes les précédentes. A en croire les textes, cette évolution de pensée serait donc due avant tout à la pression sur les Conseils d'une population nyonnaise revenue enfin de son apathie première et mue par un amour des symboles issu tout droit de la Révolution. C'est une première forme de modernisme. Car de nos jours l'installation de fontaines nouvelles ne se pourrait envisager autrement que pour l'ornement et l'agrément, ce que la population nyonnaise de 1798 semble avoir déjà entrevu.

Mais de 1761 à 1798, la multiplication rapide de nos fontaines est surtout la marque d'une prospérité économique dont nous trouverons ailleurs encore divers symptômes, et qui tranche en tout cas avec la détérioration de la si-

tuation politique aboutissant aux événements décisifs de 1798. Commanditée de France, cette révolution était infondée économiquement, d'autant que le prix du pain n'a cessé de baisser à Nyon durant les années qui l'ont précédée. D'autre part, il ne semble pas que le fait d'avoir frustré la manufacture de Porcelaine de son approvisionnement en eau d'Oulteret ait porté atteinte à sa prospérité ; bien au contraire il lui restera à vivre encore ses dix meilleures années.

On s'étonne cependant que nos ancêtres de 1798, qui trouvaient à l'ouest des raisons d'espérer en la liberté, n'aient pas songé à utiliser les eaux abondantes de Divonnes, inemployées à l'époque, qu'un aqueduc romain encore en relativement bon état destinait au centre de notre ville. Sans doute les eaux minérales de Prangins étaient mieux cotées que celle de Divonne.

Edouard Garo.

NOTICES

- 1) Manuels de Conseil 1795-1798 ; 1798-1799 ; Comptes de la Ville 1794-1799. Je remercie Monsieur Rochat, archiviste, de m'avoir facilité l'accès de ces pièces.
- 2) Ces dernières considérations ne joueront qu'à partir du 31 août 1798 lors du choix d'un emplacement meilleur que celui choisi primitivement pour les deux bassins, ce dont nous rendrons compte en fin d'article.
- 3) A la rue César Soulié actuelle. Disparue depuis.
- 4) Place du Molard actuelle. Disparue depuis.
- 5) Rue de la Porcelaine actuelle.
- 6) La seule allusion qu'on y trouve par la suite date du 26 décembre 1797. Et lors du paiement de la facture c'est uniquement dans la caisse (vide !) de la ville qu'on ira chercher sans la trouver la somme nécessaire (26 novembre 1798).
- 7) Fonte.
- 8) Il n'y a apparemment que la mère qui soit habilitée à traiter. C'est d'abord

la fille seule qui se présente à la convocation du bailli, mais elle est renvoyée.

- 9) Pré de Fontannaz (La Paix).
- 10) Chemin des Plantaz.
- 11) Au niveau de la propriété «Le Rocher» act. 27, ch. des Plantaz, le terrain, en effet, remonte légèrement.
- 12) La seconde partie de cette déclaration montre en outre, qu'en tant qu'Autorité d'ancien régime, les Conseils de Ville voient leurs jours comptés. Le Directoire a prévu de les remplacer par une Municipalité et une Chambre de Régie. Mais au travers de la leçon de civisme que cette remarque renferme, nous distinguons déjà le découragement. Dès lors, en effet, plus rien de constructif ne sera entrepris par les Conseils de Ville, sinon que de liquider les affaires courantes jusqu'en avril 1799 date à laquelle l'Autorité Centrale imposera leur dissolution.
- 13) A droite en descendant le Cordon.
- 14) Fontaine de la promenade du Jura, au-

trefois au milieu de la place qui lui fait face et regardant l'ouest.

- 15) Si par «en haut» on entend «le plus haut» c'est bien de celui-là dont il s'agit. Nous possédons en effet des renseignements très précis sur la hauteur respective des fontaines de cette époque, car elles servaient de repère topographique. D'autre part la fontaine «d'en haut la ville» désigne dès l'origine dans les textes celle «près l'Eglise» dont on remplace le bassin

en 1788. La «Grande Fontaine» (place du Marché) remplacée en 1811, était octogonale.

- 16) Environ à 5 mètres de l'îlot démoli en 1947.
- 17) Malgré sa position penchée dont un collecteur romain impénitent porte la responsabilité ! Le nom qu'on lui donna plus tard de «fontaine de la Liberté» ne doit rien comme bien l'on pense, à cet air gauche.

Utopie ici - Réalité outre-mer ?

Tout un chacun sait bien que l'eau gèle à zéro degré, puisque ce phénomène sert justement à définir le zéro

de nos thermomètres. Et pourtant ! L'expérience prouve que l'on peut garder de l'eau liquide à -3 , -4 , -5°C



Le palais des gouverneurs tel qu'il a été reconstruit sur ses fondations de 1706

à condition de la maintenir bien au repos. Mais qu'il suffit alors de la présence d'une «amorce» dans cette eau en «surfusion» pour qu'elle se prenne rapidement.

Le même phénomène existe en urbanisme. Il suffit qu'une «amorce» soit insérée dans un vieux quartier charmant, dans une rue typique par son unité et en peu d'années la gangrène ronge l'ensemble.

Nyon possède encore quelques ensembles dignes de protection, la Grand' rue, la rue du Collège, la rue Delaflèche, par exemple et sans descendre à Rive, une partie même de la rue de la Gare (à propos, pourquoi ne pas lui rendre son beau nom de rue Verte, qui serait tellement moins banal ?). Il faut veiller jalousement sur eux, même si tous les bâtiments ne sont pas de grand style. L'important c'est qu'ils s'harmonisent. Et ce qu'il faut à tout prix éviter, c'est une rupture de rythme, c'est l'offense d'une bâtisse mal proportionnée

Les réponses contradictoires et défaitistes, je le sais, reviendront toujours les mêmes : «Problèmes d'ar-

gent, problèmes de circulation, lutte contre les taudis, respect de la propriété privée».

Certes. Mais à courtes vues. C'est ce que prouve l'exemple de la ville de Williamsburg, ancienne capitale de la Virginie. Depuis 1926, on a entrepris de restaurer soigneusement les 83 bâtiments du 18^e siècle de cette bourgade de 2000 habitants (oui, un cinquième de la ville de Nyon !). On a aussi peu à peu détruit 700 édifices postérieurs à l'époque coloniale pour reconstituer les 400 et quelques dont ils avaient pris la place. La société qui a financé cette opération a dépensé pour cela soixante-deux millions de dollars. C'est cher, je vous vois sourire. Et pour quel résultat ? En 1960, la cité a accueilli 400 000 visiteurs, seulement. En 1964, un million, ce qui permet à la «Williamsburg Restoration Inc.» de déclarer un revenu brut de trente millions de dollars.

Est-il impensable d'imaginer une Nyon moderne voisine d'une Vieille-Nyon, de part et d'autre de la voie ferrée ? Et à moins de frais qu'à Williamsburg ?

C-E. H.

A Chambéry :

Le Congrès de Civitas Nostra

Lors de notre assemblée générale, je vous ai parlé du Congrès qui s'est tenu à Chambéry en septembre 1967. Je vous ai dit les raisons de ce Congrès qui devait avant tout donner une base et des structures officielles à la Fédération Civitas Nostra en la dotant

surtout de statuts et ceci afin que soit ratifiée son admission au sein de Europa Nostra qui siège au Conseil de l'Europe. Je vous ai parlé des contacts établis entre les diverses associations présentes à ce Congrès et narré sans entrer dans trop de détails les diver-

ses activités qui furent proposées aux participants : séances de travail, inauguration de l'exposition Civitas Nostra en présence du Ministre français du Tourisme, conférences, audio-vision du Vieux Chambéry offerte par les jeunes guides chambériens, visite nocturne de la vieille ville, visite de la splendide basilique d'Aime et de la nouvelle et très moderne station de La Plagne qui nous a démontré ce qu'une architecture moderne bien comprise pouvait réaliser, visite de Conflans - et j'en oublie.

Les 40 délégués qui représentaient 11 associations à ce Congrès, n'oublieront certes pas ce bref séjour à Chambéry où ils furent reçus admirablement. La maison de la «Promotion sociale» où ils étaient logés et où ils travaillèrent avec beaucoup d'enthousiasme, est une réussite de confort dans la simplicité qui mériterait d'être prise en exemple par bien des villes, dans notre pays surtout : cette maison permet aux étudiants et congressistes en séjour dans la ville d'être logés à des conditions extrêmement modestes et de travailler sur place dans de très belles salles où peuvent être organisés séminaires et conférences. Disons que les organisateurs de ce Congrès, notamment M. Planche, M. Bal pour Chambéry et MM. Bourgarel et Neyret ont largement contribué à la réussite de ces enrichissantes journées. Disons encore que celles-ci ont présidé à des relations plus étroites entre les associations, mais aussi infiniment amicales entre les membres.

Divers problèmes entrant dans la compétence de Civitas Nostra ont fait l'objet d'un débat d'orientation générale portant sur la nouvelle dimension du problème de la sauvegarde et la mise en valeur des quartiers anciens, l'adaptation des associations de sauvegarde, l'orientation nouvelle à définir, la forme à donner à la fédération, son cadre géographique, les sections locales, les membres ordinaires, associés ou individuels, le siège (fixé à Genève), le comité directeur, le secrétariat (fixé au siège de Pro Fribourg), la documentation et les échanges de documentation, les ressources. Je ne donnerai pas davantage de détails ici mais reste volontiers à dispo-

sition de ceux de nos membres qui souhaiteraient quelque renseignement que ce soit.

Des rapports qui ont été faits par leurs représentants sur chacune des associations, il ressort que les mêmes difficultés se rencontrent à peu près partout : celles-ci sont surtout financières et relatives parfois à l'incompréhension des autorités qu'il n'est pas toujours facile de convaincre. A remarquer qu'en France, la Loi Malraux a permis d'énormes progrès dans le travail de ceux qui désirent protéger les monuments, édifices ou quartiers anciens. Tous les écueils ne sont cependant pas surmontés loin de là. Les divers exposés entendus ont démontré de façon évidente que les relations entre les membres de Civitas Nostra doivent être étroitement développées afin que les efforts de chacun soient conjugués pour devenir plus efficaces.

Cette rencontre a été, pour moi peut-être plus que pour quiconque, riche d'enseignement puisque j'ai découvert à quel point les associations françaises en particulier étaient actives, non seulement en ce qui concerne le premier but de chacune — sauvegarde — mais encore au point de vue culturel, ce qui me paraît également très important.

Les «Amis du Vieux Chambéry» par exemple, sur l'initiative de M. Jean Planche et sous la direction de M. Viout, ont fondé une école de guides dont les jeunes diplômés font visiter aux touristes les anciens quartiers de la ville. La même association organise pour ses membres des sorties régulières au cours desquelles on visite soit d'autres cités anciennes, soit des édifices et monuments précieux, soit comme ce fut le cas pour les congressistes, des agglomérations nouvelles telle La Plagne. Beaucoup de conférences réunissent ces membres en cours d'année. Autant de manifestations qui sont suivies avec un maximum de présences et un très grand enthousiasme.

Je n'ai pu m'empêcher de faire une comparaison avec ce qui se passe au sein de Pro Novioduno. Certes, le Comité et les diverses commissions se

réunissent très fréquemment, travaillent sans relâche tout au long de l'année. Mais il m'est apparu que cela ne suffisait pas : nos membres ne participent activement (et encore, dans une moindre mesure puisque nous n'en réunissons pas cent) qu'à l'assemblée générale, c'est-à-dire une fois par an. Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes qui assistent à nos assemblées générales, la majorité des autres faisant preuve d'une inertie regrettable, nous ne pouvons que le constater non sans amertume.

Je me suis donc demandé — et je l'ai proposé au Comité, et je vous le propose ici — si nous ne devrions pas organiser deux, trois ou quatre fois par an sinon davantage, de telles ma-

nifestations. Je voudrais savoir (ce qui signifie que j'attends à cet égard de nombreuses lettres) combien d'entre vous participeraient à des sorties à but culturel et distrayant aussi (visite commentée de monuments régionaux — châteaux, églises, musées, complétées de repas en commun, conférences sur des sujets en relation avec nos buts ; rencontres avec d'autres associations de la Fédération Civitas Nostra, etc., etc.)

Il est évident que la réalisation de tels projets ne peut se faire pour deux ou trois personnes seulement. J'attends donc une affluence de réponses et je vous dirai dans notre prochain bulletin si mon attente a été comblée ou déçue.

Simone Roget.

Merfen-[®] Orange

pour la désinfection **indolore**
des blessures
coupures et égratignures
déchirures et brûlures

Merfen-Orange 50 ml Fr. 2.75

Zyma SA Nyon



Pâtes de luxe

Teigwaren

LA CHINOISE

PÂTES SANGAL S. A. • NYON

PRO— NOVIODUNO